



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

|                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| REPUBLIQUE<br>FRANCAISE                                                            | L'an deux mille vingt cinq<br>Le 04 mars à 19 h 00<br>Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| DEPARTEMENT<br>DE LA<br>SAVOIE                                                     | Etaient présents :<br><b>ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, ROCHET Romain, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle</b> |
| Nombre de<br>Conseillers : 29<br>En exercice : 29<br>Présents : 26<br>Votants : 27 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Pour 27<br>Contre /<br>Abstention /                                                | Excusée :<br><b>BENOIT Nathalie (pouvoir à TRESALLET Gilles)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Date de<br>convocation :<br>26/02/2025                                             | Absents :<br><b>DUSSUCHAL Marion, VALENTIN Benoît</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Date de<br>publication :<br>12/03/2025                                             | Formant la majorité des membres en exercice<br><br>M. Robert ASTIER est élu secrétaire de séance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

Délibération n°2025-029

Objet : **Autorisation au maire à signer une convention de servitude de passage avec ENEDIS à Plagne Centre**

VU l'article L2121-29 du code général des collectivités ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable des membres de la commission d'urbanisme en date du 27/01/2025 ;

Monsieur le maire indique qu'il a été saisi par la société ENEDIS en vue du renouvellement des câbles issus du poste du SERRO TORRE à Plagne Centre, ce qui nécessite :

- La pose de 7 canalisations souterraines sur une longueur d'environ 208 mètres avec ses accessoires
- L'institution d'une servitude de passage sur les parcelles communales cadastrées section N n° 2302-1506-2238

Le projet de convention présenté en annexe précise les droits de servitude consentis à Enedis et ceux de la Commune en qualité de propriétaire. Enedis versera à la Commune une indemnité forfaitaire de 416 €. La convention entre en vigueur à compter de la date de signature la plus tardive par les parties et pour la durée de vie des ouvrages.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérécours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.*

Après exposé et en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DONNE** un accord de principe à la convention de servitude de passage à conclure avec la Société ENEDIS en vue du renouvellement des câbles issus du poste du Serro Torre à Plagne Centre, sous conditions de vérifier l'implantation exacte du futur bâtiment et des parkings prévus sur ce secteur.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour copie conforme :  
Le secrétaire de séance  
Robert ASTIER



Pour copie conforme :  
Le maire  
Jean-Luc BOCH



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérécours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.*